

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	37 (1908)
Heft:	5
Rubrik:	Un pédagogue de la fin du moyen âge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

développer chez nous la gymnastique et le tir. Des cours spéciaux pour chefs tireurs se donnent chaque printemps à Colombier. Quelques instituteurs y ont déjà participé.

Jos. MOREL.



Un pédagogue de la fin du moyen âge

Au XVIII^{me} siècle, les lettrés avaient de nombreuses préventions à l'égard du moyen âge, que les encyclopédistes se sont plus à représenter comme une époque de barbarie, où il n'y a rien de bon, ni au point de vue artistique ni au point de vue scientifique. Depuis, on est revenu de ce préjugé. Le romantisme a fait admirer l'art qui se manifeste dans le style gothique des cathédrales ; en histoire, la critique a fait le départ entre les institutions surannées qui ne conviendraient plus à notre époque et les idées philosophiques, théologiques, tout ce qui concerne la spéculation, bien plus profonde et sûre dans ces âges éloignés que de nos jours.

Les *Pædagogische Blätter* ont signalé dernièrement la prédilection avec laquelle M. Hilty, de Berne, a aimé, dans son volume intitulé *Neue Briefe*, à s'inspirer des auteurs ascétiques du moyen âge. N'est-il pas symptomatique de voir un écrivain protestant lire, étudier et citer les écrits de sainte Catherine de Gênes et de saint François d'Assise ? Cet exemple montre que les lettrés capables d'impartialité trouvent parfois dans les vieux auteurs de précieuses richesses un peu dans tous les domaines, et même en matière d'éducation, bien qu'on ait la conviction dans beaucoup de milieux que la pédagogie a commencé avec J.-J. Rousseau et Pestalozzi.

Montaigne reprochait aux maîtres de son époque le travers de faire apprendre trop sans rien approfondir, de négliger l'éducation corporelle. Avec ses théories naturalistes, Rousseau a encore renchérit sur la nécessité qu'il y a de fortifier le corps avant d'astreindre l'esprit à une sévère discipline. Au fond, ces idées ne sont pas récentes. On les trouve déjà exposées dans les écrits de Victorin de Feltre, qui vivait dans la 1^{re} moitié du XV^{me} siècle. Versé dans la connaissance des lettres grecques et latines, il rappelle l'exemple des vieux Romains, qui s'efforçaient de donner au corps de la santé, de la force et de la vigueur avant de le soumettre aux fatigues de l'étude. Il enseigne la nécessité des exercices physiques, qui peuvent favoriser le développement corporel, comme la natation, les courses, l'équitation, la lutte. Il divise ses écoliers en deux camps opposés et rivaux, entre les-

quels sont engagées des batailles pacifiques. Parmi les exercices, il accorde sa préférence à ceux qui ne présentent aucun danger, qui supposent des mouvements sagement combinés et variés, qui ne fatiguent pas outre mesure, qui sont une préparation à la vie des camps et à ce labeur manuel de tous les jours, auquel sont adonnés le plus grand nombre des hommes. Il veut qu'on habite de bonne heure l'enfant au travail et à un genre d'activité qui soit en rapport avec ses occupations futures. Naturellement, dans ce système, l'éducation morale n'est pas négligée ; l'enfant apprend de bonne heure les principes de vertu, auxquels il devra rester fermement attaché et qui le feront devenir un homme de bien.

Le nom de Victorin de Feltre n'est pas le seul qui mériterait d'être signalé au point de vue pédagogique. Mants philosophes de son époque et du moyen âge ont écrit des ouvrages qui sont des mines précieuses, où l'on trouve des préceptes d'une grande utilité. Quand donc leur accordera-t-on dans les manuels d'histoire de la pédagogie la place et l'honneur qu'ils méritent ?

A LA MÉMOIRE DE M. LE PROFESSEUR HORNÉR

Joseph Yerly, son instituteur à Essert

(1805-1862)

(*Suite et fin.*)

Qui le croirait ? Cet homme qui naquit dans la pauvreté, qui n'occupa jamais que de modestes fonctions peu rétribuées dans de petits villages fribourgeois, trouva le moyen de faire des économies et d'amasser une fortune qu'on évalua de 6 à 8 000 francs.

Dans un testament dicté au notaire J.-G.-J. Comte, il ordonna la célébration d'une messe dans chacune des confréries auxquelles il était agrégé, à savoir : celles du Saint-Rosaire, à Treyvaux; du Saint-Scapulaire, à La Roche; de la Trinité, à Belfaux; du Sacré-Cœur de Jésus à l'église des Liguoriens et de la Bonne-Mort, à Fribourg. Il légua :

A l'Hospice cantonal, 50 fr.; à la Caisse de l'Association des instituteurs fribourgeois, appelée aujourd'hui, la Caisse de retraite du corps enseignant, 100 fr.; au fonds de l'église de Treyvaux, 500 fr.; au fonds de la commune d'Essert, 200 fr.; à la bourse des pauvres d'Essert, 300 fr.; aux jeunes gens